

# info

## TECHNOLOGIES ORTHOPEDIQUES | CP 340 | JANVIER 2024

### CONTENU

- 1 Prime syndicale-Modification du calendrier de paiement

### 1 . PRIME SYNDICALE - MODIFICATION DU CALENDRIER DE PAIEMENT

Le système de prime syndicale pour les travailleurs du secteur orthopédique (PC 340) a été simplifié l'année dernière.

Si jusqu'à l'an dernier, la période de référence pour le calcul de la prime s'étendait d'octobre à septembre, c'est désormais l'année civile qui sert de référence. Cette mesure vise à rendre les choses plus claires pour nos affiliés.

Par conséquent, la dernière période de référence s'étendra exceptionnellement du 01/10/2022 au 31/12/2023.

Le montant de la prime syndicale est de 145 € pour une année complète de service ou de 12,83 € pour un douzième d'année de service.

Pour la dernière fois, l'employeur remettra l'attestation pour l'année de service 2023 aux travailleurs avant le 15/04/2024.

Pour toutes les années suivantes, l'attestation syndicale sera envoyée par le Fonds de sécurité d'existence au domicile des travailleurs avant le 15 avril de l'année suivante.

### TELECHARGEZ L'APP ACV-CSC



Scannez le code QR et restez informé !





Utilisez **votre voix** et  
partagez **vos idées** en 2024.  
Excellente année !

